

2SGESTION

SARL au capital de 11 000 euros,
immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 802 521 880,
dont le siège social est situé 26 ROUTE JOFFRE 30400 VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le cinq janvier,
À quatorze heures.

Au siège social, 26 ROUTE JOFFRE 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

Madame Sandrine STAIANO, demeurant 26 ROUTE JOFFRE 30400 VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON

Propriétaire de la totalité des 1100 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société 2SGESTION,

Associée unique et seule Gérante de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Sandrine STAIANO.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérante de la Société, Madame Sandrine STAIANO, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Rapport de la gérance sur la transmission de parts sociales par voie de donation ;
- Agrément de la nouvelle associée ;
- Constat de la perte du caractère unipersonnel de la société ;
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts relatifs à la répartition des parts sociales ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION : Constat de la donation et de la nouvelle répartition des parts

L'associée unique, après avoir pris connaissance de l'acte de donation consenti en date du 19/12/2025 par-devant Maître Pauline CHIAPELLO-JULIEN, Notaire associé, titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON (Vaucluse) 15 Rue Armand de Pontmartin, identifié sous le numéro CRPCEN 84002, au profit de Madame Léonie RIBEIRO, constate la transmission de 539 Parts sociales en nue-propriété.

En conséquence, le capital social, toujours fixé à 11 000 euros, est désormais réparti comme suit :

- Madame Sandrine STAIANO :
 - A concurrence de 561 parts sociales en pleine propriété numérotées de 540 à 1 100,
 - A concurrence de 539 parts sociales en usufruit numérotées de 1 à 539 ;

- Madame Léonie RIBEIRO :

- A concurrence de 539 parts sociales en nue-propriété numérotées de 1 à 539.

Et Madame Léonie RIBEIRO est par conséquent agréée comme nouvelle associée.

DEUXIÈME DECISION : Perte du caractère unipersonnel

L'associée unique constate qu'en raison de la présence désormais de plusieurs associés, la société perd son caractère unipersonnel (SARLU) pour devenir une société à responsabilité limitée (SARL) pluripersonnelle. Cette modification n'entraîne pas la création d'une personnalité morale nouvelle. La société continue d'exister sous sa même dénomination.

TROISIÈME DECISION : Modification de l'article 8 des statuts

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

***« Article 8 – Capital social et Libération des parts :**

Le capital social est fixé à la somme de onze mille euros. Il est divisé en mille cent (1 100) parts sociales de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées, appartenant aux associés dans les proportions suivantes :

- Madame Sandrine STAIANO :
 - A concurrence de cinq cent trente-neuf (539) parts sociales en usufruit numérotées de 1 à 539 ;
 - A concurrence de cinq cent soixante et un (561) parts sociales en pleine propriété numérotées de 540 à 1 100,
- Madame Léonie RIBEIRO :
 - A concurrence de cinq cent trente-neuf (539) parts sociales en nue-propriété numérotées de 1 à 539.

QUATRIÈME DECISION: Pouvoirs pour formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt légal auprès du Greffe du Tribunal de Commerce et de tout organisme compétent.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique et consigné sur le registre des décisions.

La Gérante

Madame Sandrine STAIANO

Zone de signature